



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 56781

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la lutte contre le sida. Les données montrent clairement que la diffusion de la maladie n'est pas enrayée et progresse dans notre pays : pour l'année 2003 et le premier trimestre de l'année 2004, près de 6 000 personnes ont été diagnostiquées séropositives. Plus de 1 300 nouveaux cas de sida, dont 43 % de femmes contaminées principalement par rapports hétérosexuels, ont été notifiés à l'Institut national de veille sanitaire. La contamination par rapports homosexuels s'accompagne d'une recrudescence d'infections sexuellement transmissibles qui avaient presque disparu. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de remobiliser l'opinion sur l'extrême importance des mesures préventives.

Texte de la réponse

Les résultats de l'enquête Connaissances, attitudes, pratiques, réalisée en 2001 en France, montraient effectivement une moins bonne connaissance des modes de transmission du VIH-sida que lors de la précédente enquête réalisée en 1998. Une nouvelle enquête de ce type réalisée en 2004, dont les résultats devraient être prochainement disponibles permettra d'appréhender cette évolution. Il est nécessaire, en effet, de maintenir en permanence une vigilance en population générale sur cette pathologie. Cet axe figurait dans le plan national de lutte contre le VIH-sida 2001-2004. Pendant cette période, l'information de la population générale a été largement développée, notamment au travers de deux campagnes annuelles télévisées diffusées à des heures de grande écoute. L'Institut national d'éducation et de prévention en santé (INPES), créé en 2003, outre les actions de communication, a diffusé plus de 20 millions de documents d'information sur le VIH et les infections sexuellement transmissibles, documents destinés notamment aux jeunes. Des informations sur le VIH et les infections sexuellement transmissibles sont régulièrement données aux élèves dans le cadre des cours d'éducation à la vie affective et sexuelle en classes de quatrième et de troisième et depuis 2002 aux élèves de lycée (première et terminale). En Ile-de-France, outre les professeurs formés à cet effet, différentes associations interviennent comme le centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS) et l'équipe mobile d'information sur le sida (EMIPS). Afin de faciliter encore l'information des jeunes sur le VIH-sida et l'appropriation de comportements de prévention adéquats, le programme actuellement en cours d'élaboration pour la période 2005-2008 prévoit de les sensibiliser sur les autres infections sexuellement transmissibles auxquelles les jeunes qui entrent dans la vie sexuelle peuvent être confrontés, en particulier les Chlamydiae. Enfin, le fait que le sida soit reconnu comme grande cause nationale en 2005 permettra de diffuser toute l'année des messages d'information sur la plupart des grandes chaînes télévisées publiques, ce qui devrait contribuer à une information régulière et actualisée sur le risque VIH.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56781

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 958

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3361